OEA/Ser.W

 CIDI/INF.405/21

 9 février 2021

 Original: espagnol

NOTE DE LA MISSION PERMANENTE DU MEXIQUE SUR LA RÉUNION DE SUIVI
DE LA DEUXIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINE DU TOURISME, QUI AURA LIEU LE 4 MARS 2021

***MISSION PERMANENTE DU MEXIQUE***

**OEA350  / 5.13.0**

La Mission permanente du Mexique présente ses compliments au Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) – Département du développement économique – de l’Organisation des États Américains (OEA) et a l’honneur de se référer à la Commission interaméricaine du tourisme (CITUR), dont le Mexique occupe actuellement la *Présidence pro tempore*.

À ce sujet, notre Mission permanente tient à remercier pour la réponse à sa note OEA301 (du 4 février 2021) et à cet égard, elle désire confirmer l’acceptation de sa proposition visant à tenir la réunion extraordinaire de suivi jeudi prochain, soit le 4 mars 2021 à 10 heures (heure de Washington D.C.), laquelle réunion aura pour objectif de faire progresser la conception d’un protocole régional en matière biosanitaire appliqué au tourisme, permettant ainsi de réactiver graduellement et de façon durable de l’industrie touristique. Le Secrétariat au tourisme du Mexique (SECTUR) estime que le caractère urgent de la situation mondiale rend impérative la signature d’accords régionaux sur l’homogénéisation de ces protocoles biosanitaires pour le secteur du tourisme dans les Amériques.

Il convient de souligner que cet intérêt est partagé par l’Organisation mondiale du tourisme (OMT), l’Association internationale du transport aérien (IATA), de même que par l’Organisation panaméricaine de la santé (OPS), entités intéressées à participer à la prochaine réunion extraordinaire. Nous vous saurions gré, aussi, de faire participer à ce processus la Banque interaméricaine de développement ainsi que des représentants de l’industrie des croisières, avec lesquels le Secrétariat a gardé le contact dans le cadre de la CITUR.

La Mission permanente du Mexique saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat exécutif au développement intégré – Département du développement économique – les assurances de sa très haute considération.

Washington, D.C., le 9 février 2021

CIDRP03084F04